

Pole d'Équilibre Territorial

005-200052801-20231206-2023012DEL-DE
Reçu le 07/02/2024

et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillemois et du Queyras

RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2024



TERRITOIRE DE MONTAGNE · TERRITOIRE D'ÉNERGIE · TERRITOIRE DE PROJETS



INTRODUCTION

AR Prefecture

005 - 200052801 - 20231206 - 3023012DEF - DE
Reçu le 07/12/2023

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est amené à débattre des orientations générales du budget pour l'exercice 2024, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel. Il représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus du conseil syndical sur la situation économique et financière du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant tous les élus du conseil syndical.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venue préciser les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

AR Prefecture

Preamble

05/2021-20231206-2023012DEL-DE
Reçu le 07/12/2023

L'analyse retrospective de l'exécution budgétaire fait apparaitre l'effort d'anticipation rigoureuse des dépenses en perspective du retard de la mise en œuvre des programmations européennes (Leader- FEADER...). Tout en ne limitant pas l'action du PETR qui depuis 2016 est directement impactée par les évolutions du contexte institutionnel des collectivités territoriales.

Cette anticipation se traduit par les missions confiées au PETR par les EPCI membres dans un souci permanent de recherche de l'échelle territoriale la plus pertinente, et de l'efficience de l'action publique.

Les EPCI membres ont ainsi décidé de poursuivre les actions de coordination, de mutualisation et d'ingénierie dans un cadre légal proposé par la Loi MAPTAM ; ce cadre permettant en particulier de renforcer les actions de mutualisations des projets et moyens entre les différentes échelles territoriales.

Le syndicat mixte fermé du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est donc venu se substituer à l'association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras le 1^{er} janvier 2016 ; ses membres sont :

La communauté de communes du Briançonnais (CCB) 21 625 habitants

La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras (CCGQ) 8 168 habitants

La communauté de communes du Pays des Écrins (CCPE) 6 913 habitants



AR Prefecture

Contexte Général
CCEP 001206-2023-106-2023012DEL-DE
Reçu le 07/12/2023

L'élaboration du débat d'orientation budgétaire 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année 2023.

Le PETR ne levant pas l'impôt, ses ressources viennent essentiellement des cotisations de ses membres calculées selon les statuts comme suit CCB 57%, CCGQ 24% et CCPE 19%, et complétées par des subventions liées à ses actions, de l'Europe, de l'État et de ses agences et du conseil régional.

Le fonds de roulement du syndicat est quasi inexistant, il dépend de crédit relais subvention et des primes CEE.

La trésorerie étant l'un des points noirs du PETR, le PETR doit faire l'avance des dépenses annuelles, les financeurs ne donnant les subventions que sur factures acquittées c'est à dire quand la mission est terminée et payée.

En octobre 2023, un crédit relais subvention avec le crédit agricole de 350 000 euros est arrivé à son terme et une sollicitation des différentes banques a été faite pour la mise en place d'une nouvelle ligne moins importante du fait de l'augmentation des taux d'intérêts. A ce jour et au vu des intérêts aucun crédit n'est encore validé.

Mais il faut être vigilant car certaines subventions ne sont pas entièrement reversées, modification des modalités de prises en charge, dépenses non éligibles ou dépenses non effectuées en totalité.

Ce contexte budgétaire contraint ne doit pas empêcher de poursuivre les projets et actions engagées, en recherchant notamment d'autres sources de financement, et en recherchant la mutualisation avec les communautés de communes et différents partenaires.

De par la convention territoriale liant le PETR aux 3 EPCI, la part de participation annuelle des EPCI pour la réalisation des missions du PETR est limitée à 245 000 euros pour la durée du mandat.

AR Prefecture

Pourquoi le PETR ?
00F00052301223205-2023012DEL-DE
Reçu le 07/12/2023

A ce jour, le PETR coordonne et gère les politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire au nom des 3 EPCI le constituant. Le PETR est une structure mise en place par les 3 communautés de communes le constituant.

C'est un outil d'ingénierie territoriale au service du territoire et de ces EPCI membres, dont les missions fédératrices ont pour fonction l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire dans un contexte de métropolisation et de renforcement de l'intercommunalité.

La mutualisation de ces missions et compétences au sein du PETR permet donc une économie de fonctionnement sur chacun des EPCI, qui au lieu d'avoir chacun un pôle et l'équipe en lien sur son EPCI ou commune, mutualise au sein du PETR.

Cette mutualisation entre les collectivités permet certes une économie de moyens humains et de fonctionnement, 1 pôle et 1 ou 2 agents pour les 36 communes et les 3 EPCI, mais permet également une connaissance plus large du territoire et de faire un lien entre les projets.

Ainsi, le PETR assure prioritairement le pilotage et la gestion de différentes missions et compétences qui lui sont confiées :

- La gestion des politiques d'aménagement du territoire depuis 2004 au travers différents contrats et conventions territoriales passés avec l'État et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit à ce jour, le Contrat de réussite pour la transition écologique conduit en lien avec l'État jusqu'en 2026 ; la mise en place d'une nouvelle contractualisation régionale comme le Contrat régional « nos territoires d'abord » de 2023 à 2027 dont il est chef de file ; par ces biais le PETR aide et soutien les collectivités sur leur projet et leur recherche de subvention ;
- Le LEADER dont il a la gestion depuis 2009 et qui a été reconduite jusqu'en 2027 ;
- Le Plan Avenir Montagne commencé en juin 2022 et prolongé jusqu'en juin 2025 dont une mission de coordination des projets de concertation recherche et sciences participatives découle
- La transition écologique avec le Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte dont il est lauréat depuis 2015, le suivi des CEE et une mission en lien avec le Contrat d'objectif territorial Climat Air Energie et économie circulaire jusqu'en 2026.



Grace à ses agents formés à la mise en place et suivi de projets mais également à la mobilisation de fonds nécessaire à ces réalisations, le PETR apporte une ingénierie territoriale efficace et nécessaire au territoire.

Alors que les collectivités font face à des contraintes budgétaires, l'ingénierie territoriale du PETR permet un développement stratégique des territoires assurant une optimisation de la dépense publique, des projets engagés, de l'aménagement du territoire tout en soutenant l'investissement public.

Cela permet aux communes du territoire d'avoir accès à des ressources techniques, opérationnelles et humaines nécessaires à la mise œuvre de leurs projets et dont elles ne disposent pas en interne. Et cela à moindre coût, le financement des agents est pris en charge par des subventions européennes, régionales et nationales et par les EPCI membres.

Certes les agents du PETR apportent une technicité aux collectivités du territoire qui n'en ont pas forcément, mais ils sont également le relais des financeurs. Cela permet aux financeurs d'avoir une meilleure connaissance du territoire et ainsi de pouvoir aider et mettre en place des financements plus en adéquation avec le territoire et ses spécificités de territoire de montagne.

Structure reconnue et parfois seule éligible à porter certaines contractualisations de par son échelle plus pertinente, les financeurs s'appuient sur cette ingénierie du PETR pour détecter les projets et les mettre en valeur au niveau régional, national et européen. Le PETR sait attirer le regard des instances étatiques, ministérielles afin de montrer la plus-value des petits projets de notre territoire rural.

De manière descendante pour mobiliser les fonds européens, nationaux et régionaux, le PETR établit une veille et collecte les informations de ses partenaires par des canaux privilégiés et peut ainsi informer le territoire et positionner les projets en émergence sur des financements.

L'ingénierie territoriale du PETR est en capacité également de mettre en place et de réaliser des études, conférences ...pour ces membres, communautés de communes ou communes.

L'ingénierie du PETR est stabilisée depuis plus de 13 ans au niveau de la direction et de la chefferie du pôle LEADER, et depuis 8 ans pour le secrétariat. Pour les autres postes, ceux-ci dépendant des missions auxquelles ils sont attachés, il y a, de fait, souvent du renouvellement. Notamment quand les subventions ne se succèdent pas.

AR Prefecture

Définition : L'ingénierie territoriale est l'ensemble des moyens humains et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions. Dans un souci d'assembler, de coordonner les différents niveaux d'actions territoriales, de mutualiser les ressources et différents acteurs du territoire (publics comme privés), les ingénieurs territoriaux sont là pour l'appui technique et administratif (aspects juridiques et financiers) afin que les collectivités puissent développer des projets de territoires. L'ingénierie territoriale regroupe alors les moyens humains, les méthodes et les dispositifs permettant la réalisation de ces projets de la planification à la mise en œuvre.

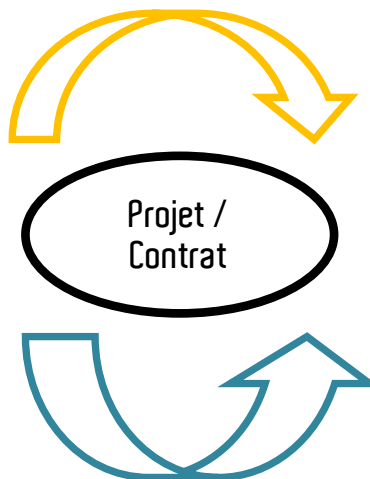
Le terme d'ingénierie territoriale a émergé suite aux transformations entourant les métiers du développement territorial : recompositions territoriales, mutualisation, restrictions budgétaires...



L'ingénierie territoriale au service du développement territorial et des projets des collectivités

LOGIQUE DESCENDANTE DES PROCEDURES

- Veille sur les appels à projets et contractualisations en cours
- Informer les porteurs de projets
- Prescrire et réguler
- Appliquer les règles et les cadres de financement
- Adapter le mode de gouvernance



LOGIQUE ASCENDANTE DES DYNAMIQUES DE PROJET

- Analyser les besoins des populations ou de la collectivité
- Les points de déséquilibre du développement du territoire
- Traduire ces besoins en projets
- Etre force de propositions
- Négocier avec les institutions en tenant compte de leurs priorités
- Faire émerger les projets et accompagner à leur structuration



Le rôle premier du PÉTR est de mobiliser de fonds pour le territoire et ses projets ; selon les années les fonds mobilisés représentent entre 2 à 6 millions d’euros.

Ces fonds proviennent de l’Europe, de l’état et ses organismes et de la région, ils sont mobilisés par l’équipe du PÉTR par le biais de réponse à des appels à projets qui permettent de mobiliser une enveloppe financière et ensuite de répartir ces fonds sur les collectivités et les projets connus.

Le rôle des équipes d’ingénierie du PÉTR est de proposer à l’autorité territoriale, les élus, les appels à projets sur lesquels il pourrait être opportun de se positionner afin de mettre en place sur la structure, une mission qui pourra suivre l’enveloppe qui sera destinée au territoire.

Les fonds drainés par le PÉTR sont liés à des contrats ou de programmes, obtenus par le PÉTR qui a candidaté à un appel à projet ou activer une ligne de financement de ces partenaires financeurs pour débloquer l’enveloppe en lien.

A ce jour, le PÉTR mobilise les fonds liés au :

- Contrat de réussite pour la transition écologique Fonds vert, DETR, DSIL ...
- Contrat régional Nos territoires d’abord
- Plan avenir montagne
- Contrat d’objectif territorial Climat Air Energie Economie Circulaire
- Programme LEADER

Il est nécessaire que le PÉTR reste en alerte des appels à projet et à manifestation d’intérêt afin de pouvoir continuer à postuler et mettre en place de nouveaux programmes et contrats générateurs de fonds pour le territoire.

AR Prefecture

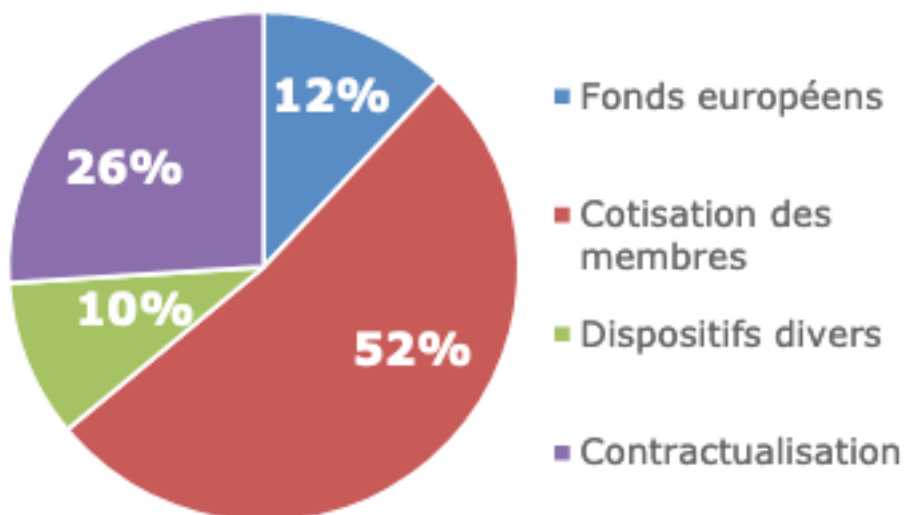
La participation des EPCI au PETR

Statutairement les EPCI contribuent au PETR en se répartissant la part d'autofinancement comme suit

- 57% Communauté de communes du Briançonnais
- 24% Communauté de communes du Guillestrois Queyras
- 19% Communauté de communes du Pays des Écrins

Cette contribution représente selon les années entre environ 30 % et 50 % du budget du PETR

Au niveau national 52% du budget des PETR proviennent des cotisations des membres.



**1 euro mis dans le PETR a rapporté
environ 25 € au territoire**

**Coût du PETR par habitant
6,80 €**

Grands principes du projet d'orientations budgétaires pour l'année 2024

Le projet d'orientations budgétaires vise à répondre aux besoins suivants :

- Assumer les charges de fonctionnement courantes du PETR, et en particulier l'ingénierie nécessaire au développement des actions conduites en son nom pour le PETR, pour le compte des communautés de communes membres, et pour accompagner le montage de projets des communes et acteurs privés.
- Financer les actions et projets qui ont déjà fait l'objet d'engagements ou de décisions du Bureau et du Conseil syndical : LEADER, contrat de réussite pour la transition écologique, CEE, contrat d'objectif territorial, le plan avenir montagne.
- Continuer la mission première du PETR, le développement économique et la transition écologique - adaptabilité au changement climatique en territoire de montagne en mettant l'accent sur ces thématiques et également en permettant d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des communautés de communes, lorsque cela s'avèrera pertinent de le transférer à l'échelle du PETR.

Ce projet d'orientations budgétaires tient compte :

- De la volonté des élus de continuer à faire du PETR un outil exemplaire en termes de gestion ;
- Des actions déjà engagées ;
- De faire du PETR le référent sur le territoire au niveau des projets de développement durable et de transition mais également pour l'appui aux collectivités ;
- Le respect de la part d'autofinancement à 245 000 euros.

AR Prefecture

2023-2025 30120231206-2023012DEL-DE
 Reçu le 07/12/2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le contrôle rigoureux des dépenses et la mobilisation optimale des financements extérieurs ont permis au PETR de poursuivre ses missions et d’engager de nouvelles actions en 2023 qui se poursuivront ou débiteront en 2024. Ces missions sont en lien avec la mise à jour du projet de territoire et avec les décisions des membres sur l’avenir du PETR.

DÉPENSES D’INVESTISSEMENT

Seul le prêt relais est intégré à l’investissement.

RESSOURCES HUMAINES

La part de la masse salariale qui représente environ 70 à 80 % du budget global est cofinancée à une moyenne de 50 %.

Les variations de la masse salariale sont liées au fonctionnement sur missions du PETR qui dépend des financements obtenus et de ce fait de la mise en place, reconduction ou non des contrats à durée déterminée.

Aucun agent du PETR n’est titulaire, tous les agents sont contractuels.

La moyenne étant de 7 agents contractuels en place sur la structure.

Répartition des effectifs du PETR - base ETP

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ETP	6,8	6	6,60	7,8	6,4	6,4	6,7	6,4
Stagiaires	2	1	3	1	4	3	2	3
Contrats	3 CDI 4 CDD	3 CDI 4 CDD	3 CDI 5 CDD	3 CDI 7 CDD	2 CDI 6 CDD	2 CDI 6 CDD	3 CDI 4 CDD	3 CDI 6 CDD
Missions	7	7	7	8	7	7	8	8

L’AUTORITÉ TERRITORIALE

Dans le cadre de leur mandat le Président et les Vice-Présidents ont des indemnités, et la retraite complémentaire ainsi que la prise en charge de leur frais de déplacement, étendu fin 2021 aux élus référents.

Les perspectives budgétaires 2024

005-200052801-20231206-2023012DEL-DE
Reg. n° 0706762023
SF - Fonctionnement

Pour 2024, le PÉTR continuera sur ses missions principales et cela dans le cadre des contrats en cours. Le PÉTR bénéficie de subventions sur des missions définies lui assurant une prise en charge partielle de personnel dédiée à la mission et des frais de fonctionnement en découlant.

Globalement, le PÉTR réussit à trouver pour ses projets des subventions pouvant aller jusqu'à 80 % de financement. Il a été décidé que la part d'autofinancement globale du PÉTR (la participation des EPCI) est fixe, charge au PÉTR de solliciter des subventions extérieures pour équilibrer le budget selon les missions mises en place.

D'où l'importance, pour le PÉTR d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment des fonds européens et les fonds régionaux et étatiques qui ouvrent via des appels à projets de nombreuses opportunités.

1. LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ET DE SES INSTANCES

Afin d'administrer le PÉTR et ses agents, mais aussi de répondre aux missions premières du PÉTR, il serait nécessaire d'avoir minimum 2 ETP. A ce jour environ 1,2 ETP y sont dédiés, la directrice et la secrétaire étant également dédiées à d'autres tâches.

La comptabilité est faite en interne du PÉTR, l'édition des fiches de paie est gérée par le centre de gestion mais leur traitement avant et après édition est assuré en interne du PÉTR. En 2024, la comptabilité M57 viendra se substituer à la M14. Du temps et un budget complémentaire seront alloués à cette charge imposée par l'état.

Les EPCI accueillent gratuitement les bureaux du PÉTR dans leurs locaux. Cela a été acté en 2014 et mis en application dès janvier 2015, dans un souci d'économie de loyer et de frais liés à l'utilisation d'internet et des lignes téléphoniques fixes.

Cette implantation a aussi vocation à permettre d'être au plus près des EPCI afin d'être mieux connu et reconnu. Le PÉTR est à ce jour bien reconnu des EPCI et des communes du territoire.

La communauté de communes du Briançonnais accueille le PÉTR dans ses locaux de la SPL ESHD. Il est mis à disposition un bureau de 16.5 m², d'une imprimante/scanner et d'une connexion internet. Une salle de réunions est également mobilisable par les agents du PÉTR. Il est le bureau central où est basée la directrice. Ces locaux accueillent également les agents du PÉTR lors de temps de travail avec la directrice, ainsi que l'équipe LEADER.

Le local de Mont-Dauphin, par la communauté de communes du Guillestrois Queyras, dispose d'un bureau de 55 m², et d'une connexion internet. Il accueille l'équipe du pôle développement durable et du pôle aménagement du territoire ainsi que la secrétaire.

A ce jour, la communauté de communes du Pays des Écrins, met disposition de l'équipe LEADER des bureaux à Lucéo, à la Roche de Rame, si besoin.

Le PETR continuera sa politique de sobriété concernant les dépenses de fonctionnement ; les agents sont sensibilisés sur différentes pratiques comme les impressions, les déplacements, sensibilisation sur la pratique du covoiturage, transport en commun, visio-conférence ...

Le budget fourniture est bien maîtrisé, au-delà du matériel fongible, il sera nécessaire en 2024 d'acheter du nouveau mobilier.

Les équipements de protection individuelle tels que les masques, gel hydro-alcoolique ... devront être pourvu en qualité suffisante pour le personnel.

Les élus demandent à ce que le PETR soit identifié comme une structure propre, afin qu'elle continue sur la lancée donnée par la mise en place du PETR, du projet de territoire et de la conférence des maires.

Il est important de continuer de communiquer sur les actions et les projets que le PETR porte ou permet d'être réalisés et financés. Notamment sur les financements qui sont drainés par le PETR et que nombreux élus et acteurs du territoire ne connaissent pas.

Des actions de communication spécifiques et très ciblées par pôles, comme les financeurs le demandent et une communication globale, pourront continuer à être entreprises.

Le rôle des stagiaires au PETR : en s'appuyant sur des stagiaires, le PETR peut ainsi déléguer certaines tâches et se voir être aidé sur des points précis, tout en formant de futurs ingénieurs territoriaux. Pour l'année 2024, il ne semble pas nécessaire de proposer de stages. Hormis pour de courtes périodes ou ateliers professionnels d'étudiants. Dans le cadre d'Avenir Montagne un contrat en alternance sera proposé à partir de Septembre 2024.

Il sera nécessaire en 2024 de se doter de nouveaux ordinateurs et licences et de téléphones afin d'équiper les agents et de renouveler les matériels si nécessaires.

Afin de faciliter le travail multi-site et le télétravail, il va être nécessaire de continuer d'avoir recours à un prestataire pour le système d'espace sécurisé de partage des dossiers et de sauvegarde ; une maintenance informatique sera également remise en place.

Les prestations de services utiles au bon fonctionnement seront pour la plupart reconduites, : le centre de gestion pour l'édition des paies et pour le suivi de la protection des données, référent RGPD ; les assurances statutaires ; le SICTIAM pour le logiciel e-magnus et sa mise à jour M57 et la dématérialisation des actes ; ADS Technic (anciennement KEL Informatique) pour l'outil collaboratif ; CITROEN pour la location du véhicule ; Mail in black pour l'anti spam ; ZOOM pour la visio-conférence ; la société de ménage NET20 et Piment Rouge pour le site internet, nom de domaine et les messageries électroniques. Dans le cas où les prestataires actuels ne souhaiteraient pas reconduire leurs offres, des consultations seront faites en vue de nouveaux partenariats.

La MAIF assureur depuis 2016 du PETR ne couvrant plus à compter du 01 janvier 2024, les collectivités, la SMACL sera le nouvel assureur du PETR dès 2024.

A noter qu'au vue de l'inflation en cours certains prestataires ont augmenté de manière raisonnable leur tarif

D'autres frais annexes seront imputés au budget tels que l'adhésion à l'association nationale des pays et des PETR, ainsi qu'au CLER et à LEADER France, le CEREMA au nom de l'ANPP, des frais

d'affranchissement, Orange et Free pour la téléphonie et la mise en place de nouvelles lignes, abonnements presses, d'entretien des véhicules, de formation, des frais de mission, ... ainsi que la prise en compte des intérêts bancaires si besoin de la mise en place du nouveau crédit.

Le PETR prévoyant des actions sociales pour tous ses agents et stagiaires, les prestataires actuels seront reconduits pour les titres de restaurant, participation à la mutuelle et chèques cadeaux Noel.

Une indemnité est attribuée au Président et aux 3 Vice-Présidents, tous les 4 ont souhaité bénéficier de la retraite complémentaire. Leur frais de déplacement sont également pris en charge sur présentation de justificatifs. Depuis fin 2021, peuvent en bénéficier également les membres du bureau ainsi que les élus référents de mission.

2. L'INGÉNIERIE AU SERVICE DES MISSIONS DÉJÀ EN PLACE ET DÉJÀ ACTIVÉES POUR 2024

Le PETR pour répondre aux missions qui lui sont confiées doit pouvoir s'appuyer sur des techniciens dédiés à leur tâche et aux contraintes liées au fonctionnement des programmes.

Le programme LEADER, de par la convention qui lie la Région et le PETR, continuera la programme 2021-2027 et débutera le nouveau programme 2023-2027 ; En 2024, il est prévu une gestionnaire à 1 ETP et une cheffe de projet à 1 ETP dont le temps sera réparti sur les deux programmations. La directrice continuera de suivre ce programme, et valider les paiements et instructions, la secrétaire assistante suivra administrativement le pôle LEADER et appuiera la cheffe de projet sur la mise en route du nouveau programme.

Dans le cadre du Contrat de de Réussite pour la Transition Écologique, 1 ETP sera mobilisé jusqu'au 31 décembre 2024. La cheffe de projet continuera le travail entrepris sur le contrat en lien avec les 3 EPCI, elle poursuivra le suivi des CEE et sera le relai principal des communes pour leur recherche de financement et appui sur leur projet.

La mission Transition Écologique, conduite par une cheffe de projet à temps complet 1 ETP, finalisera l'élaboration la phase 1 du contrat d'objectif territorial Climat Air énergie et Économie Circulaire et cela en lien avec les 3 EPCI et travaillera sur la phase 2, en dédiant une partie de son temps sur les EPCI.

La mission répondant au Plan Avenir Montagne, principalement axée sur le développement du tourisme durable, continuera à être animée par une cheffe de projet dédiée à 1 ETP. Un alternant sera mis en place dès septembre 2024, pour venir appuyer la partie marketing territoire du programme.

De la dynamique avenir montagne découle, la mise en place d'une mission en lien avec l'action Concertation sur la politique énergétique et les sciences participatives pour laquelle 1 ETP est mis à la disposition de la mission.

Les politiques contractuelles sont assurées par la directrice ; cette mission englobe le suivi des programmes étatiques (contrat /plan de relance ...) et régionaux ainsi que le suivi du projet de territoire ; présence aux différents comités techniques et comités pilotage quand cela est nécessaire ; relation avec les partenaires financiers, les EPCI et les communes ; mise en place des nouvelles

actions et missions : réponse aux appels à projets pour le territoire, selon la demande politique. Mais également le suivi et l'appui sur les différentes missions portées par le PETR.

005-200052801-20231206-2023012DEL-DE
Reçu le 07/12/2023

L'administration générale, gestion administrative et financière est effectuée par la directrice et la secrétaire assistante ; ressources humaines, rédaction des contrats et des fiches de poste, lien avec le centre de gestion, édition des mandats et titres, mise en place du budget, comptabilité, lien avec la trésorerie, assurances, mise en place et suivi des instances, rédaction des notes et comptes rendus, mise en place et suivi des conventions et partenariats, validation des éléments financiers et stratégiques, suivi de l'état d'avancement des missions, demande de subvention et demande de solde des missions, évaluation des agents, suivi et appui des missions au niveau financier et administratif ainsi que sur les programmes et le travail des agents.

La communication du PETR, réalisation d'outils, mis à jour du site, publication, communiqué de presse, bilan annuel sont faits en interne au PETR par les services et la direction, et coordonnés par la secrétaire assistante.

3. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE TERRITOIRE RETENUE AU TRAVERS DES MISSIONS ET PROJETS À INITIER EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

Au vu de la limite de l'autofinancement à 245 000 euros et des projets et missions déjà engagés le PETR ne se positionnera pas sur de nouveaux appels à projet pour l'année 2024.

3. LES CHOIX BUDGÉTAIRES

Les perspectives budgétaires présentées dans ce rapport font l'objet d'un débat préalable ce jour en Bureau du 18 octobre 2023 au cours duquel divers scénarii et propositions sont évoqués.

Compte tenu du budget contraint des EPCI membres à un montant de 245 000 euros identiques à 2023 et que les missions votées en 2023 se prolongent au-delà de 2024 ou à l'échéance du 31 décembre 2024 utilisant de ce fait l'intégralité de l'enveloppe disponible, aucun débat d'orientation n'est possible pour cet exercice.

Les missions déjà en cours, actées en 2023 et se prolongeant jusqu'à leur terme, sans offrir de possibilité d'autres options.

Lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2024, il s'agira d'inscrire les missions en lien avec les choix stratégiques et cohérents au regard du projet politique du PETR qui ont déjà été actées.



AR Prefecture

005-200052801-20231206-2023012DEL-DE
Reçu le 07/12/2023



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras